

Zurich, le 16 mai 2017

Rapport annuel 2016 des Aînées pour la protection du climat

L'**assemblée générale de fondation** de l'association « Klimaseniorinnen Schweiz / Aînées pour la protection du climat Suisse » le 23 août 2016 a été un grand succès ! Près de 40 femmes venues de toute la Suisse se sont retrouvées dans la GenerationenHaus à Berne et les médias en ont rendu compte de façon très réjouissante. L'entretien avec Judith Giovanelle-Blocher en première page du Blick en a été le plus visible. Cette assemblée de fondation a vu l'adoption des statuts de l'association et l'élection de son comité à l'unanimité. Anne Mahrer (Genève) et Rosmarie Wydler-Wälti (Bâle) en sont les coprésidentes, Lore Zablonier (Zurich) et Pia Hollenstein (St-Gall) sont membres du comité, et Rita Schirmer (Schaffhouse) en est la trésorière.

Le mardi 25 octobre 2016, notre association a présenté aux médias et au public les principaux points de son « **action en justice** » – sous la forme d'une « requête en cessation des actes illicites par omission en matière de protection du climat au sens de l'art. 25a PA ainsi que de l'art. 6, al. 1 et 13 CEDH ». Ursula Brunner, avocate des Aînées pour la protection du climat, a exposé l'ampleur de cette requête. Elle a fait la liste des manquements de la politique climatique de la Suisse et a documenté les graves effets du réchauffement climatique sur les femmes âgées. Les Aînées pour la protection du climat critiquent le but de réduction des émissions de 20% d'ici 2020, l'objectif de 30% d'ici 2030 et l'insuffisance des mesures proposées pour atteindre ces objectifs comme contraires à la Constitution suisse et à la Convention européenne des droits de l'homme. Le projet des Aînées pour la protection du climat a eu beaucoup d'écho dans les médias – même à l'étranger !

Georg Klingler, spécialiste du climat chez Greenpeace Suisse, et Dennis van Berkel, avocat de la fondation Urgenda (NL), ont également participé à la conférence de presse. Aux **Pays-Bas**, un tribunal a enjoint en 2015 l'Etat à protéger plus efficacement le climat suite à une action en justice de la fondation Urgenda. Des actions en justice similaires sont en cours dans de nombreux autres pays, comme aux USA, aux Philippines, en Inde et en Norvège pour obtenir une plus forte réduction des émissions de gaz à effet de serre par la voie judiciaire.

Après la conférence de presse, l'association a symboliquement remis sa **requête en justice** (dans une version pas encore tout à fait définitive sur certains points formels) au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La requête en justice de l'association Aînées pour la protection du climat (forte de 539 membres) et quatre requérantes individuelles a été envoyée par la poste le 25 novembre 2016 au Conseil fédéral, au DETEC et aux Offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie. Le 8 décembre, nos avocates ont reçu un accusé de réception de la part de l'Office fédéral de l'environnement.

KlimaSeniorinnen Schweiz – Aînées pour la protection du climat Suisse

Secrétariat de l'association : Aînées pour la protection du climat Suisse, 8000 Zurich,
Tél. 044 447 48 44, info@klimaseniorinnen.ch, ainees-climat.ch, CCP 46-110-7

Au niveau politique, nous avons en outre déposé une prise de position ferme dans le cadre de la **procédure de consultation** sur la politique climatique après 2020 et demandé un renforcement de la législation sur la protection du climat, conformément à notre requête.

Nous avons intégralement documenté notre démarche avec des photos et des vidéos, ainsi que des liens vers différents comptes rendus dans les médias, sur notre site internet bilingue ainees-climat.ch et même sur Twitter !

Pour le comité



Rosmarie Wydler-Wälti
Coprésidente



Anne Mahrer
Coprésidente